

**Lettre à l'attention de
Mesdames, Messieurs les Maires,**

N/Réf. : MD/AR/CFr n°2023-02-13
Affaire suivie par Caroline FRIOL
Tél : 04 67 13 61 42

Objet : Projet de PLUi

Mesdames, Messieurs les Maires,

Comme nous avons pu l'évoquer en Bureau métropolitain du 17 janvier 2023, il est nécessaire de faire évoluer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi Climat, initialement établi en 2018, afin de bien intégrer l'évolution des politiques publiques de la Métropole et des Communes ainsi que les lois récentes, en premier lieu la loi du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, il convient d'organiser un nouveau débat sur les orientations générales de ce PADD en conseil de métropole. Celui-ci sera ainsi organisé au conseil du 20 juin 2023. Parallèlement, je vous invite à organiser ce débat dans vos propres conseils municipaux. Veuillez ainsi trouver ci-joint le projet de PADD.

Par ailleurs, le projet de PLUi Climat fait l'objet d'une concertation continue depuis sa prescription jusqu'à son arrêt en conseil de Métropole. Les deux mesures majeures sont la mise à disposition du public des différentes pièces du document au fur et à mesure de leur élaboration, ainsi que la tenue de 34 réunions publiques (1 par commune et 4 sur Montpellier) sur ce printemps 2023. L'implication des communes dans ce dispositif volontariste de concertation est essentielle à sa réussite. Je vous remercie par avance de votre relai en proximité.

L'équipe PLUi reste à votre disposition pour toutes questions.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation sur ce chantier majeur du PLUi pour chacune des 31 communes et pour notre Métropole.

**Le Président de Montpellier
Méditerranée Métropole,
Maire de Montpellier**



Michaël DELAFOSSE

PJ : le projet de PADD